



Conseil Municipal : séance du 19 septembre 2018

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit le mercredi 19 septembre, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 0
Votants : 18
Absents : 1
Date de convocation
13/09/2019

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint
François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND.

Excusé : David CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Christine JOUSSELIN

Le compte rendu du 27 juin 2018 a été adopté à l'unanimité.

Après avoir souhaité une bonne rentrée à tous les membres présents, Monsieur le Maire présente Mme Déborah Lebrun-Hummel, adjoint administratif, recrutée au 1^{er} septembre 2018 à la mairie et à l'agence postale communale suite à la mutation de Mme Muriel Lafferrère.

INTERCOMMUNALITE

D20180919-01-ParticipationRAM

Participation des communes du Pays Allonnais au RAM (Relais Assistants Maternelles)

Monsieur le Maire rappelle que, par une délibération du 20 avril 2011, le Conseil Municipal avait accepté que chaque commune adhérente au service relais assistant maternels reverse à la commune d'Allonnes une participation pour les charges restant à répartir, au prorata du nombre d'agrément d'assistants maternels.

Cette année, une nouvelle clé de répartition a été proposée au comité de pilotage, qui l'a validée.

Cette nouvelle clé, dont les données seront actualisées chaque année, tient compte de la population municipale au 1^{er} janvier de l'année pour 31,25 %, du nombre d'assistants maternels par commune pour 31,25 % et du nombre d'animations par commune pour 37,5 %.

La commune de Varennes-sur-Loire participera ainsi au montant à répartir à hauteur de 15,78 %, ce qui représente la somme de 539,39 euros pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** à l'unanimité son accord concernant le versement d'une participation à la commune d'Allonnes dans le cadre du Relais Assistant Maternels (RAM) ;
- **VALIDE** la nouvelle clé de répartition.

- Opération Traque aux watts : conseils sur les économies d'énergie auprès des particuliers :

Au moyen d'un partenariat avec l'espace info énergie de Maine-et-Loire, la communauté d'agglomération souhaite sensibiliser ses habitants aux économies d'énergie en leur apportant des informations et des conseils pour améliorer leur logement.

Un appel à candidatures a été fait auprès des communes pour identifier celles qui seraient intéressées pour réaliser des actions événementielles animées par l'association Alisée.

Différentes animations seront proposées :

- des ateliers thématiques sur la qualité de l'air intérieur par la ventilation, sur le choix de son mode de chauffage
- l'animation « traque aux watts », qui consiste en une soirée d'information sur les solutions d'isolation à partir de photographies thermiques de façades prises avec l'accord de foyers volontaires.

L'objectif est de permettre de mesurer clairement, au quotidien, les conséquences techniques, économiques et environnementales des choix énergétiques en matière d'habitat.

Les coûts sont pris en charge par la communauté d'agglomération, qui validera les lieux potentiels de réalisation des différentes animations lors de la commission aménagement du 29 octobre 2018.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature de la commune.

Sylvie BELLANGER fait un compte-rendu sur les difficultés rencontrées par la communauté d'agglomération à la suite de l'inondation du dôme en raison d'une défaillance du système d'incendie.

ENFANCE

- Point sur la rentrée scolaire

Suite au départ de madame Aurélie BELLO LUCAS, madame Virgine MAITAY assure la direction de l'école par interim depuis la rentrée.

L'effectif est de 191 élèves, répartis dans 8 classes (3 classes en maternelle et 5 en élémentaire), soit une moyenne de 23,9 élèves par classe.

Le mobilier est commandé auprès de l'entreprise Delagrave pour 3 007,54 € HT, soit 3 609,05 € TTC.

Au restaurant scolaire, Sébastien Duperray a été victime d'un accident du travail juste avant la rentrée. Dominique Branchu est assistée par Séverine Royer, qui possède des compétences en matière de restauration. A elles deux, elles assurent la préparation des 300 repas quotidiens, dont environ 130 pour le syndicat de la Côte.

Monsieur le Maire en profite pour saluer également le succès du centre de loisirs.

- Animation par structures gonflables aux vacances de Noël

Monsieur le Maire a fait appel à la société Bulle d'air pour organiser une animation par structures gonflables, dans la salle de sports, pendant les vacances de Noël. La puissance électrique requise est suffisante et la salle sera rendue propre à la fin de la semaine. Les entrées seraient de 4 euros par enfant, à retirer chez les commerçants de la commune. La salle serait louée 65 euros par jour. La date pose cependant problème car il n'y a pas de chauffage dans la salle et chauffer ne serait pas rentable pour la société Bulle d'air. Cette animation pourrait donc être reportée au mois d'avril.

D20180919-02-TarifSalleDeSport

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de mise à disposition de la salle de sport a été fixé à 174 euros par une délibération du 29 novembre 2017. Il demande aux membres présents de fixer un tarif spécial pour la société Bulles d'Air Animation car la mise à disposition durera une semaine entière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres **fixe à 65 euros par jour** (la durée de location prévue est de 5 jours soit 365 €) le tarif de mise à disposition de la salle de sport au profit de la société Bulles d'Air Animation.

FINANCES

- Point sur les subventions d'équipement

Monsieur le Maire fait le point sur les financements demandés et obtenus pour les différentes opérations en cours (école de musique, isolation de l'école, zone humide).

D20180919-03-SubventionRégionECM

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT TERRITOIRES-REGION POUR LA DEMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le programme de travaux de démolition et de reconstruction de l'école de musique a été approuvé par délibération du 27 juin 2018.

Sur avis de la commission, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ **APPROUVE :**

- **Le budget prévisionnel d'investissement suivant :**

DEMOLITION RECONSTRUCTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE	Montant HT
Démolition/Construction/Aménagement des abords	281 500,00 €
Honoraires de MO et divers	38 000,00 €

➤ **ADOpte :**

- **Le plan prévisionnel de financement suivant :**

FINANCEMENTS	montant HT
ETAT DETR	70 625,00 €
ETAT DESIL	29 380,00 €
REGION (CTR)	54 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	165 495,00 €
TOTAL	319 500,00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : démarrage dès l'accord de la subvention.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Région des Pays de la Loire, condition indispensable à la réalisation de cette opération.

D20180919-04-AvenantMOecm

**Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de l'école de musique
(changement de dénomination et augmentation du forfait de rémunération)**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de maîtrise d'œuvre, signé le 8 mars 2018 avec le cabinet d'architecture THIERRY et CHARTIER, avait pour objet des travaux d'extension et de réhabilitation de l'école de musique, estimés à 250 000 euros HT, soit 300 000,00 € TTC (hors études et honoraires de maîtrise d'œuvre).

Il informe le conseil municipal de la nécessité de modifier l'objet du marché et d'augmenter le montant de la rémunération du maître d'œuvre car les travaux concernent désormais la démolition et la reconstruction de l'école de musique, dont le montant est aujourd'hui estimé à 281 500,00 € HT, soit 337 800,00 € TTC.

Le montant du marché est modifié comme suit :

-	Montant HT du Marché initial	19 875,00 €
-	Montant HT de l'avenant n°1	2 504,25 €
-	Nouveau montant HT	22 379,25 €
-	TVA 20 %	4 475,85 €
-	Nouveau montant TTC.....	26 855,10 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications proposées ;
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant correspondant.

L'école de musique étant par ailleurs un bâtiment public, la commune a l'obligation de faire réaliser une étude géotechnique. Le résultat de cette étude, conduite par le Bureau de Géologie ECR Environnement, impose des fondations sur pieux. Après calcul des descentes de charges du projet par le BET EVEN Structures, un radier général présenterait un risque de tassement d'environ 7 cm, ce qui n'est pas envisageable. Le coût des travaux supplémentaires pour la réalisation de ces fondations profondes (micropieux) est estimé à environ 35 000,00 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil de faire réaliser une seconde étude géotechnique par le bureau d'étude FONDOUEST, qui a réalisé celle de la MSP, pour un montant de 2 160,00 € HT, soit 2 592 € TTC. Le Conseil municipal donne son accord.

- Suivi de la consommation des crédits du 1^{er} semestre

Madame Christiane LANGE fait le point sur la consommation des crédits du 1^{er} semestre 2018.

- Contrat de dératisation

Un contrat de dératisation de la cantine scolaire a été signé avec monsieur Sylvain DELAUNAY pour un montant annuel de 100,00 euros HT, pour trois passages.

- Traitement contre le tigre du platane

Un contrat a été signé avec la FDGDON 49 pour un montant de 669,50 euros HT en vue du traitement des arbres de la place du Jeu de Paume contre le tigre du platane. Le produit utilisé est non toxique, utilisable en agriculture biologique. Il est aussi employé contre la mouche du noyer. Le traitement qui a été fait précédemment a coûté 1 700,00 euros et il a été appliqué par les employés communaux.

- Vente des peupliers à la sarl LCAVI FORESTIERE

La trésorerie de Saumur a produit, le 4 juillet 2018, la somme de 1 335 € à Maître MARGOTTIN, somme qui reste à percevoir sur le produit de la vente de 422 peupliers vendus à la sarl LCAVI FORESTIERE, après mise en concurrence, en raison de sa mise en liquidation judiciaire.

Registre page 39

Tarif de mise à disposition de l'extension de la salle de sport

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il a reçu, de la part de Mme Anne-Sophie MENARD, une demande de mise à disposition d'une salle en vue de l'organisation d'ateliers de soins.

Il a proposé l'extension de la salle de sport et demande aux membres présents de fixer un tarif de mise à disposition. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : fixe le tarif de mise à disposition de l'extension de la salle de sport à 10 % du montant des honoraires encaissés en contrepartie de l'activité exercée dans cette salle par Mme Anne-Sophie MENARD.

La base de calcul sera arrêtée, chaque mois, sur présentation par Mme Anne-Sophie MENARD de son livre de comptes.

BATIMENTS/URBANISME

○ Enquête PPRNPI

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'enquête publique concernant la révision du PPRNPI du val d'Authion et de la Loire Saumuroise va se dérouler du lundi 24 septembre au mercredi 7 novembre 2018 inclus. Madame Grimaud a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. La commission d'enquête tiendra une permanence à la mairie de Varennes-sur-Loire le mardi 9 octobre 2018 de 9h00 à 12h00.

○ Réunion de la commission bâtiments du 11/09/2018

Après le décès de monsieur Félix Mauduit, la commission bâtiments a visité le logement qu'il occupait depuis le 1^{er} septembre 2000 « Impasse de l'Huilerie » afin de programmer les travaux nécessaires.

Un devis a été signé avec l'entreprise BégotDéco en vue du remplacement des papiers peints, pour un montant de 3 304,75 € HT, soit 3 733,94 € TTC.

A l'occasion de cette visite, la commission a évoqué la possibilité d'aménager un logement dans les combles. Cette proposition pourrait être soumise à Saumur Habitat. Il existe également un espace inoccupé, qui pourrait aussi être aménagé en appartement, au-dessus du préau situé rue de la Loire.

Les travaux de réhabilitation de la maison située 2 rue de Gaure devraient commencer début 2019.

Un devis a été signé avec l'EIRL Baptiste BEGUET pour la reprise du soubassement du centre culturel, pour un montant de 2 477,40 € HT, soit 2 972,88 € TTC.

Lors de la tempête du 26 mai 2018, des infiltrations se sont produites par la toiture de la salle des loisirs, provoquant d'importants dégâts des eaux sur certains murs et sur le parquet. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama. Les travaux de remise en état s'élèvent à 44 033,27 euros TTC, dont 41 793,40 euros seront remboursés par l'assurance, soit un coût net de 2 239,87 euros pour la commune.

D20180919-06-DroitPreemption

DROIT de PREEMPTION **AB573 et AB323**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la propriété de Mme LINACIER Eliane, née BRUNET, cadastrée **AB 573** sise **le Haut Bourg, d'une contenance de 600 m²** et **AB 323** sise **rue des Sabotiers, d'une contenance de 23 m²**, à Varennes-sur-Loire ;

- VU le code général des Collectivités Locales
- VU le Plan Local d'Urbanisme en date du 6 juillet 2004
- VU la modification du P.L.U. en date du 7 septembre 2004 concernant la création d'un droit de préemption ;

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner de Maître Véronique ZENNER,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE, par 16 voix pour et 2 abstentions (Alain et Michel LECHAT)**, d'exercer son droit de préemption sur le bien cadastré AB 573 et AB 323 et d'acquérir au prix de 2 500,00 euros, frais en sus.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour l'instant, ces parcelles sont situées en zone à urbaniser et une révision sera nécessaire pour les rendre constructibles.

ENEDIS

POSE D'UN CABLE HT SOUTERRAIN SUR LA PARCELLE COMMUNALE ZR 39

Monsieur le Maire expose le projet de pose d'un câble électrique haute tension sur la parcelle communale cadastrée section ZR n° 39, sise lieu-dit « le Plongeon », dans le cadre d'un déplacement d'ouvrage électrique pour M. Michel MAGAULT sur la commune de Varennes-sur-Loire.

Dans le cadre des travaux financés et réalisés par ENEDIS, l'accord de la commune sera formalisé par la signature d'une convention de servitudes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE, par 17 voix pour et une voix contre (Sylvie BELLANGER) la pose d'un câble haute tension souterrain sur 3 mètres sur la parcelle communale cadastrée section ZR n° 39, lieu-dit « le Plongeon » ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer avec ENEDIS la convention de servitude ASD06-V07.

VOIRIE

- Validation de la réalisation de l'échangeur de Brain sur Allonnes sur l'autoroute A85 pour fin 2025

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Vinci Autoroutes, confirmant la réalisation de l'échangeur de Brain-sur-Allonnes sur l'autoroute A85 avec une mise en service programmée pour fin 2025.

- Réduction de la vitesse rue de Gaure

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse faite par M. le Président du Conseil départemental du Maine-et-Loire à la demande de M. Pierre VOIRAND et de 19 riverains, de rétablir la limitation de la vitesse à 50 km/h sur la portion de la route départementale 952 traversant le hameau de Gaure.

Une copie de la réponse sera adressée à M. Pierre VOIRAND pour transmission aux pétitionnaires.

MSP

- Départs de MM. Michel CATIN, kinésithérapeute et de Sid Ali BENFARDJALLAH, psychiatre

Monsieur le Maire rappelle que M. Michel CATIN, kinésithérapeute, avait annoncé qu'il cesserait son activité au 30 septembre 2018 et que son associé, M. Alban RICHARD, était candidat pour prendre sa suite. Le conseil municipal avait d'ailleurs délibéré en juin afin de lui accorder 50 % d'abattement sur ses deux premiers loyers. Or, depuis cette date, M. Alban RICHARD est revenu sur sa décision car il ne souhaite faire que du domicile.

D20180919-08-LoyersMSPSage-femme

MSP

Loyer du cabinet de sage-femme

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Sid Ali BENFARDJALLAH, psychiatre, va cesser son activité professionnelle le 30 septembre 2018 et libérer de ce fait le cabinet R34. Mme Audrey LESTIENNE, sage-femme, est candidate à la reprise à compter du 1^{er} octobre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**, à l'unanimité, la location du cabinet R34 au profit de Mme Audrey LESTIENNE, sage-femme, à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

- **FIXE** le montant du loyer de base à 330,00 € ;

- **ACCEPTE** la gratuité du loyer et des charges pendant le premier mois, soit jusqu'au 31 octobre 2018, dans le but de faciliter son installation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal est invité au pot de départ à la retraite de Bernard BURON qui aura lieu le mercredi 26 septembre 2018 à 18h30 à la salle des loisirs.

Madame Sophie GEGU a demandé aux associations de remettre l'article à faire paraître dans le prochain bulletin pour le 20 septembre. Elle espère avoir tous les articles au 10 octobre. Madame Muriel CHAPU demande s'il serait possible de mettre un article sur les nuisances occasionnées par les aboiements des chiens.

Monsieur le maire souhaite que la commission « espaces verts » se réunisse. La date est arrêtée au lundi 1^{er} octobre 2018 à 18h00.

Monsieur Michel LECHAT a reçu un email au sujet de la prochaine mise en place du compteur Linky et se pose des questions au sujet des risques (incendie, ondes ...), du devenir des tarifs (EJP) etc. Monsieur le Maire lui répond qu'un maire ne peut pas s'opposer à Linky et qu'il n'est pas dans sa fonction de se mettre hors la loi. Il précise qu'une réunion cantonale d'information aura lieu à Vivy à la salle Bassauges le vendredi 28 septembre 2018 à 20 heures.

Eric JAMET demande si l'organisation d'une exposition à l'occasion des 100 ans de l'Armistice, le 11 novembre prochain, est toujours d'actualité. Madame Sylvie BELLANGER lui répond qu'elle n'est pas certaine de disposer du temps nécessaire à cette période pour s'engager dans l'organisation d'un tel projet. Elle ajoute cependant qu'elle est d'accord pour aider, si elle est disponible. Madame Christine JOUSSELIN propose son aide. Eric JAMET demande s'il serait possible de passer une annonce dans le journal pour lancer un appel à des personnes qui détiendraient des objets ou des documents et qui voudraient bien les mettre à disposition.

Madame Christine JOUSSELIN rappelle la soirée « fouées » organisée par l'association Vivado le samedi 29 septembre à la salle des loisirs.

Monsieur Alain LECHAT informe que la seconde tranche des travaux de voirie commencera la semaine prochaine. Monsieur le Maire dit qu'il a eu des remarques plutôt positives au sujet de l'entreprise Durand.

Madame Sylvie BELLANGER demande si la commune peut offrir deux coupes à l'association ONEA badminton pour le tournoi du 21 octobre à Allonnes. Elle ajoute qu'elle ne pourra pas participer à la réunion du SIVM le 16 octobre. Madame Sophie GEGU, suppléante, la remplacera.

- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **mardi** 30 octobre à 20h00.

la séance est levée à 22h30.

G. Talluau	S. Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jouselin	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégu	E. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					